

ARRETE
PORTANT OUVERTURE EN REGION CENTRE - VAL DE LOIRE,
D'UN RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE POUR L'ACCES AU CORPS DES
ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2EME CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 instituant une nouvelle voie d'accès dans les corps et cadres d'emplois de la catégorie C par un contrat de droit public donnant vocation à être titularisé et dénommé PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État) ; le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2004 - 1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2005 - 902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU le décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie d'accès du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 18 février 2020 - NOR INTA2004468A - autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement par voie PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Un recrutement d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE) est ouvert au titre de 2020.

ARTICLE 2 : Le nombre de poste à pourvoir est fixé à 1. Il est situé au sein de Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, le Blanc (Indre).

ARTICLE 3 : La fiche de candidature est à retirer par les candidats dans les agences Pôle emploi de leur domicile **du lundi 24 août au lundi 14 septembre 2020 (cachet de la poste faisant foi)**.
Le dossier de candidature comprend une fiche de candidature, une lettre de motivation, un curriculum vitae indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
Les dossiers de candidatures complets et dûment signés par les candidats sont à adresser à l'agence Pôle Emploi suivante (uniquement par voie postale) : Pôle emploi, place du champ de foire , 36200 ARGENTON SUR CREUSE.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le **21 AOÛT 2020**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Thierry DEMARET